

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU VENDREDI 7 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 7 juillet à 17h30, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, salle des délibérations à la Maison des Associations d'Aléria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 2 juillet 2023	Date d'affichage :
Membres en exercice : 40	Membres présents : 11
Procurations : 2	Nombre de votes : 13
Pour : 13	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

**MEMBRES PRESENTS** : ALESSANDRINI Anthony – ANGELI Paul – BUSSETTA Jean-Yves - CASTELLANI Jean-Charles – CHESSA Pascal – FRANCESCHI Jean-Claude – GIUGANTI Paul – MARCHETTI Laurent – MAURIZI Pancrace – VANNUCCI Bernard – VENTURINI Dominique

**MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES** : ANTONETTI Jean Marie (à Jean Yves BUSSETTA) - PISTORES RAMAZOTTI Jeanne (à Jean Claude FRANCESCHI) –

**MEMBRES ABSENTS** : ANGELINI Colomba – BALDOVINI Antony – BONIFACI Jean François – BONY Sarah – CALENDINI Isabelle – CASANOVA André – CORONA Jean – DOMPIETRINI Pierre François – GIACOBETTI Xavier – GIUKY Martin – GOZZI Dominique – GROSSI Christelle – LUCIANI Dominique – LUIGGI Laure - MARIANI Marthe – MEDORI Séverin – NOIRALT ROSSI Patricia – ORSCCI Christian – PALMERI Michel – PAOLACCI Jean Toussaint – PAOLI Jean François – PIETRI FILIPPI Ghislaine – PIRAS Marie Antoinette – RICCIARDI SAEZ Célia – ROSSI Pierre – SANTELLI Jean Baptiste - TADDEI Laurence

**OBJET** : Approbation du Budget primitif de l'Office intercommunal de tourisme pour l'année 2023

La présente séance du Conseil communautaire fait suite à celle du 30 juin 2023 à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L. 2121-17, « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Le Président rappelle au Conseil que l'Office Intercommunal de Tourisme de l'Oriente a délibéré le 13 avril 2023 afin d'approuver le Budget primitif de l'OTI pour l'année 2023.

Il rappelle également que conformément à l'article L 133-8 et R 133-15 du Code du Tourisme, le budget et les comptes de l'EPIC, votés par son Comité Directeur, sont soumis à l'approbation du Conseil communautaire. Si le Conseil communautaire ou l'organe délibérant de l'EPCI, saisi à fin d'approbation, n'a pas fait connaître sa décision dans un délais de 30 jours, le budget et les comptes sont considérés comme approuvés.

La Directrice d'Office de tourisme intercommunal présente le Budget primitif de l'Office de tourisme intercommunal qui se définit comme suit :

Budget primitif 2023				
		Dépenses en €	Recettes en €	
Fonctionnement		739 525,20 €		234 950,00 €
			Report en 002 de :	676 016,95 €
				910 966,00 €
Investissement		21 482,70 €		10 000,00 €
			Report en 002 de :	10 003,70 €
	RAR 2022	10 353,00€	RAR 2022	11 832,00 €
Total		31 835,70 €		31 835,70 €

Sur-équilibre en fonctionnement de :	171 441,75 €
--------------------------------------	--------------

Oui l'exposé du président et la présentation de la directrice de l'Office du tourisme intercommunal et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide d'approuver le Budget primitif de l'Office de tourisme intercommunal pour l'année 2023.

Pour : 12 Contre : 0 Nuls : 0 Abstention 1  
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Président,  
Jean Claude Franceschi

A collection of handwritten signatures in blue and black ink, representing the council members who approved the budget. The signatures are scattered across the lower half of the page, with some overlapping. One signature in blue is particularly large and stylized, appearing to be the president's signature.